

Liste du 21/09/21 des sites classés au cours de l'année 2020 (code de l'environnement, art. L. 341-1 à L. 341.22, R. 341-4 et R. 341-5)

(JO n° 220 du 21 septembre 2021)

NOR : TREL2104284K

Les étangs de Saint-Blaise et la forêt de Castillon, site classé par décret du 28 février 2020, communes de Saint-Mitre-les-Remparts et Port-de-Bouc, département des Bouches-du-Rhône, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ensemble formé par le parc de la Garenne et les jardins du Roy-de-Nérac, site classé par décret du 3 juillet 2020, commune de Nérac, département de Lot-et-Garonne, en région Nouvelle-Aquitaine.

Les vallons de l'ouest lyonnais, site classé par décret du 25 septembre 2020, communes de Charbonnières-les-Bains, Dardilly, Ecully, Marcy-l'Étoile, La Tour-de-Salvagny, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Liste des instances de classement au cours de l'année 2020 (code de l'environnement, art. L. 341-7)

Le bois de la Ravière, renouvellement de l'instance de classement par courrier du 4 décembre 2020, commune d'Uchon, département de Saône-et-Loire, en région Bourgogne-Franche-Comté.

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/liste-210921-sites-classes-cours-lannee-2020-code-lenvironnement-art-341-1-a-34122-r>